

Kris Peeters approuve la prépension à 56 ans

■ Soulagement pour le personnel de Carrefour puisque le plan social est ainsi validé.

On savait depuis lundi que les travailleurs licenciés de Carrefour âgés d'au moins 56 ans avaient une bonne chance de pouvoir partir en RCC (Régime de chômage avec complément d'entreprise, anciennement la prépension), comme le prévoyait le plan social conclu entre la direction et les syndicats. La commission consultative RCC, un organe composé de représentants des syndicats et du patronat, avait en effet rendu un avis favorable au RCC dès 56 ans.

"La Libre" l'a appris mardi à plusieurs sources : le ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), dont l'avis final est le seul contraignant dans ce cas, approuve le départ en RCC à 56 ans dans le dossier Carrefour. Il a non seulement suivi l'avis de la commission RCC mais aussi celui du service juridique du SPF Emploi. Celui-ci a lui-aussi décidé lundi, à l'unanimité, d'accorder la prépension à 56 ans aux employés de Carrefour.

Ce dossier avait pris une tournure politique ces dernières semaines. Le ministre Peeters affirmait que ses homologues régionaux devai-

ent rendre un avis contraignant sur l'âge de départ en RCC, ce qu'ils réfutaient tous. Si les ministres bruxellois et wallon de l'Emploi avaient validé le RCC à 56 ans pour Carrefour, le ministre flamand de l'Emploi, Philippe Muyters (N-VA), s'y était opposé.

Le plan social de Carrefour, qui restructure ses magasins et services en Belgique, prévoit 950 pertes d'emplois. Afin d'éviter des licenciements secs, la direction avait largement opté pour des départs en RCC dès 56 ans. Cette mesure concerne environ 600 personnes. Grâce à cette approbation ministérielle, l'accord social est donc bel et bien validé.

Devenir chauffeur de bus

Lundi, Kris Peeters avait annoncé que la direction de Carrefour allait ajouter 500 euros aux 2 500 euros de prime pour les prépensionnés qui, au sein de la future cellule pour l'emploi, accepteront de suivre une formation liée à un métier en pénurie.

Il nous revient que le ministre aurait conditionné sa décision favorable au RCC à 56 ans

Le ministre aurait conditionné sa décision à un effort financier de la part de Carrefour et formulé une demande particulière.

à cet effort financier de la part de Carrefour, et même formulé une demande particulière. Il semble que la Flandre connaît une pénurie de chauffeurs de bus. Des formations en ce sens devraient être organisées pour les prépensionnés de l'enseigne qui le souhaitent, a réclamé Kris Peeters.

Isabelle Lemaire